Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_065-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 17

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19

Date convocation : 29/05/2026
Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026

2026-65

Séance du 5 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le cinq juin à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.

17 Présents : LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaëlle, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, HOUSSAIS Coline, COUTELLER Noël.

2 Absents excusés : EVERAERT Thierry (procuration à LE CLECH François) CONSTANTIEN Thibault (procuration à LE MOAL Sylvie)

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

Décisions modificatives n°2 Au budget primitif principal 2026 Section d'investissement

Rapporteur François LE CLECH

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-11 et suivants relatifs aux décisions modificatives budgétaires ;

Vu le budget primitif principal de l'exercice 2026, adopté par délibération n°2026-58 du 27 avril 2026 ;

Vu les besoins de réajustement des crédits pour des travaux de bâtiments 2026 ;

Considérant qu'il convient d'effectuer les mouvements de crédits nécessaires pour assurer le bon déroulement de la gestion budgétaire de l'exercice en cours ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_065-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative N°2

COMMUNE DE SPEZET - Budget Communal

DM n° 2	2026
INSEE	29278

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2188-PLA : Acquisit°,plantat°,équip.divers	29 471.11 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**29 471.11 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-2313-ECOLE PUBLIQUE : ECOLE PUBLIQUE	0.00 €	27 968.71 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-MB : Maison Bleue	0.00 €	1 502.40 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	**0.00 €**	**29 471.11 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	29 471.11 €	29 471.11 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		**29 471.11 €**		**0.00 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- Approuve la décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2026, conformément au tableau joint à la présente délibération, lequel retrace les mouvements de crédits effectués entre les articles du budget, en section d'investissement.

- Dit que Les modifications apportées maintiennent l'équilibre du budget conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- Charge monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance, Le Maire,

Anne-Marie DUIGOU François LE CLECH

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.